

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016 -20h

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Sylvain Hiel, Michèle Padovani, Alain Camus, Noëlle Bidault, Nadine Gaillard, Alain Camus et Sylvie Devès.

Excusé : Damien Lentier.

Secrétaire de séance : S. Devès

Madame le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour la rémunération de Jacques Vignaut pour sa prestation du 18 décembre (repas des aînés de la commune). Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

1^{ère} délibération

Madame le Maire demande au Conseil de pouvoir mandater le cabinet d'avocat Margal pour donner suite à la plainte de Monsieur Y. Martin. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

2^{ème} délibération.

Madame le Maire propose qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie, Christine Golberto, passe de 25h à 31 h.

Son planning sera le suivant :

Lundi	8h -17h
Mardi	8h – 17 h
Jeudi	8h - 12h – et 14h -18h
Vendredi	8h – 12 h

Les journées d'ouverture au publics sont inchangées.

La délibération est votée à l'unanimité.

3^{ème} délibération.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes s'est réunie le 21 octobre 2016 pour l'attribution de compensation qui sera reversée pour 2016. Notre commune devrait percevoir un retour de 61 367 € (dont 5 980€ pour la taxe de séjour).

Pour la Société Publique Locale qui gère désormais l'office de tourisme, il est demandé une dotation supplémentaire de 15 000€ sur 3 ans répartis sur l'ensemble des communes. La délibération est votée à l'unanimité.

4^{ème} délibération.

Le taux de cotisation de La M.N.E. (mutuelle pour les agents) passe de 1.55% à 1.78%. Quatre employés sont adhérents. Madame le Maire propose que cette augmentation soit prise en charge par la commune, proposition acceptée à l'unanimité.

5^{ème} délibération.

La Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, madame le Maire, à signer une convention avec le Conseil départemental via le SDEA (Syndicat Départemental d'équipement de l'Ardèche) pour une assistance technique dans le domaine de la voirie. Coût : 2.50€ x 459 habitants (population INSEE).

6^{ème} délibération

Madame le Maire propose de faire un avenant au contrat de travail de Jacques Vignaut pour sa prestation pour le repas des Aînés du 18 décembre. Il lui sera versé la somme de 200€ net pour ce travail supplémentaire. Le Conseil approuve à l'unanimité.

7^{ème} délibération.

Madame le Maire propose un geste pour les employés communaux en fin d'année. A l'unanimité, le conseil approuve la proposition d'offrir un bon cadeau de 150€ par personne à valoir dans un magasin des Vans.

La séance est levée à 22h15